

BIENVENUE

à nos nouveaux commerçants



Livret d'accueil



EDITO

Nous avons le plaisir de vous remettre ce livret à l'occasion de votre arrivée à Combs-la-Ville.

Vous pourrez y trouver toutes les informations nécessaires à votre installation et à vos démarches administratives auprès de nos services ou des partenaires institutionnels locaux.

Riche d'informations et de conseils, ce livret vous guidera aussi au quotidien pour la pleine réussite de votre activité sur notre territoire.

Vous faites maintenant partie des 380 acteurs économiques d'une commune de 22 000 habitants, déjà riche d'un tissu commercial, artisanal et industriel, particulièrement actif et dynamique.

Ce livret accompagne notre engagement volontaire dans un Développement Durable maîtrisé et soucieux du respect de l'environnement.

Les services municipaux et nous-mêmes restons à votre disposition... à vos côtés.

Bienvenue !

Guy GEOFFROY
Maire

Laure-Agnès MOLLARD CADIX
Maire-adjointe

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------|-----|
| 1 - VOTRE INSTALLATION | |
| A / TRAVAUX EXTÉRIEURS | P4 |
| B / TRAVAUX INTÉRIEURS | P4 |
| C / LES ENSEIGNES ET LA PUBLICITÉ | P5 |
| D / L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC | P6 |
| E / LICENCE DÉBIT DE BOISSON | P6 |
| 2 - FAITES VOUS CONNAITRE | P7 |
| 3 - VOTRE SÉCURITÉ / VOS DÉCHETS | P8 |
| 4 - VOS PARTENAIRES | P9 |
| 5 - ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS | P10 |
| 6 - NUMÉROS UTILES | P12 |

1 - VOTRE INSTALLATION

A/ TRAVAUX EXTÉRIEURS - URBANISME

Si vos travaux entraînent :

- une modification de l'aspect extérieur (ravalement, remplacement ou modification de menuiseries, agrandissement des baies...)
- ou un changement de destination (d'une habitation à un commerce par exemple)

vous devrez effectuer une **déclaration préalable**.

Si le changement de destination s'accompagne de travaux modifiant les structures porteuses de la construction ou la façade, il faudra alors faire une demande de **permis de construire**.

B/ TRAVAUX INTÉRIEURS - SÉCURITÉ ACCESSIBILITÉ

Afin de permettre l'accès de votre commerce à tous et en toute sécurité, les travaux portant sur la création, l'aménagement ou la modification d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) doivent faire l'objet d'un **dossier de demande d'autorisation de travaux**.

Ce dossier doit permettre de vérifier si l'établissement est conforme aux règles d'accessibilité et de sécurité contre les risques d'incendie. À ce titre, il sera transmis pour avis aux commissions compétentes de l'arrondissement de Melun, de manière systématique pour l'accessibilité, ou selon le type d'activités pour la sécurité incendie.

La liste des documents à fournir pour la constitution du dossier est sur www.combs-la-ville.fr

SERVICE URBANISME

Hôtel de ville -

Tél : 01 64 13 16 14

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 17h et le dernier samedi du mois de 8h45 à 11h45.

Fermé les mardi et jeudi après-midi.

SERVICE SÉCURITÉ - ACCESSIBILITÉ

Centre Technique Municipal

Tél : 01 60 60 07 73

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 17h

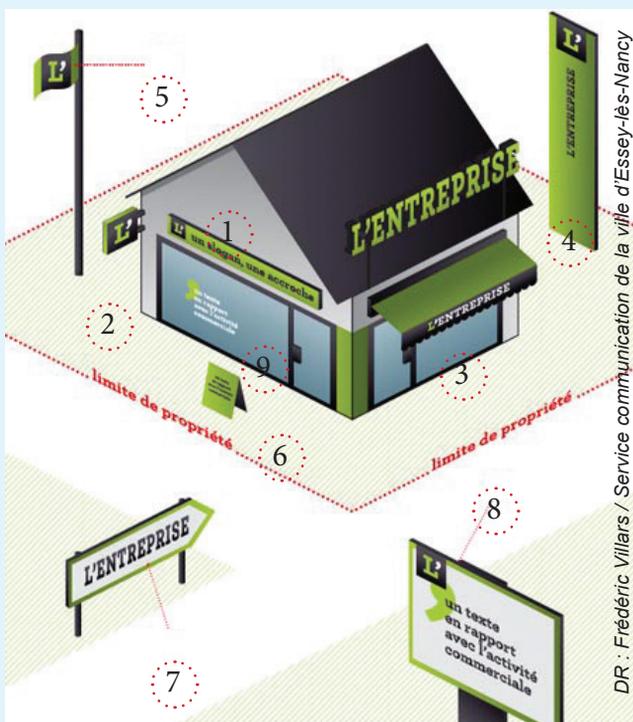
C/ LES ENSEIGNES ET LA PUBLICITÉ

Afin de protéger et améliorer le cadre de vie en préservant l'agglomération d'une trop forte agression publicitaire, Combs-la-Ville a adopté un Règlement Local de Publicité (RLP).

Une demande d'autorisation est à remplir pour toute nouvelle installation ou remplacement d'enseigne ou publicité. Formulaire et RLP disponibles sur le site de la mairie (CERFA 14798).

La Loi de Modernisation de l'Economie a instauré **une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**. Cette taxe est applicable sur :

- les enseignes dont la superficie totale est supérieure à 7m²
 - sur les pré-enseignes et la publicité quelles que soient leurs dimensions.
- Dans le cadre de cette taxe, les entreprises sont soumises à une déclaration annuelle à adresser en mairie avant le mois de mars.



DR : Frédéric Villars / Service communication de la ville d'Essey-lès-Nancy

- 1 - enseigne bandeau
- 2 - enseigne drapeau
- 3 - enseigne sur lambrequin de store
- 4 - totem
- 5 - mât porte-drapeau
- 6 - chevalet
- 7 - pré-enseigne
- 8 - support publicitaire
- 9 - vitrophanie

SERVICE DYNAMIQUE COMMERCIALE :

Hôtel de ville -
Tél : 01 64 13 16 12
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 11h45 et de 14h
à 17h

D/ L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public nécessite une autorisation préalable accordée par la commune. Celle-ci peut concerner l'installation de terrasses, présentoirs, étalages ou tout autre encombrement de la voie publique.

Le formulaire de **demande d'autorisation** est en ligne sur le site internet de la commune ou disponible en mairie.

Toute installation est assujettie au paiement d'une redevance établie par surface et type d'occupation.



E/ LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS

Conformément à l'article 3332-3 du Code de la Santé Publique, les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants, et les débits de boissons à emporter doivent faire l'objet **d'une déclaration** auprès des mairies 15 jours au moins avant la date d'ouverture.

Les débits de boissons qui ne vendent que des consommations à emporter doivent détenir une «petite licence à emporter» ou une «licence à emporter». Sont notamment concernés les services de repas à emporter, les supermarchés, les épiceries, les cavistes et les ventes à distance ou par internet.

+ d'info : www.guichet-entreprises.fr, rubrique «débit de boissons».

SERVICE DYNAMIQUE COMMERCIALE

Hôtel de ville - Tél 01 64 13 16 12
Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 17h

SERVICE DES FORMALITES ADMINISTRATIVES

Hôtel de ville - Tél : 01 64 13 16 60
Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 17h

2 - FAITES-VOUS CONNAÎTRE

Le guide de la ville qui paraît tous les ans fin août, recense entre autres, toutes les entreprises et commerçants de la commune.

Chaque mois, **un encart du magazine Rencontre** est destiné à souhaiter la bienvenue aux commerçants, entreprises et artisans nouvellement installés sur la commune. Cette parution est gratuite.



N'hésitez pas à contacter le service Dynamique Commerciale qui vous indiquera la marche à suivre.

Vous avez également possibilité d'**acheter un encart publicitaire** dans ce magazine. La société Conseil Marketing Publicité (CMP) vous renseignera sur les modalités de ce type de publicité.

N'hésitez pas à parler et à faire parler de vous, la meilleure publicité restant celle du bouche à oreille.



SERVICE DYNAMIQUE COMMERCIALE

Hôtel de ville - Tél 01 64 13 16 12
Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 17h

SOCIETE CMP :
SEBASTIEN CADHILAC
01 45 14 14 40

3 - VOTRE SÉCURITÉ / VOS DÉCHETS

A / POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

La Police Municipale et la Police Nationale veillent chacune, dans le cadre de leurs prérogatives, à la sécurité et à la tranquillité publique. Elles s'attachent particulièrement à vous permettre d'exercer votre activité en toute quiétude.

Néanmoins, il vous appartient de prendre les mesures de protection privée de votre activité par tous moyens adaptés (protection des locaux par accès sécurisés, alarmes, gardiennage, vidéo...).

Des précautions sont également à prendre pour assurer votre sécurité personnelle ou celle de vos employés :

- ne pas conserver des fonds de caisse importants
- éviter l'opacité des vitrines pour être bien visible de la voie publique
- sécuriser les transferts de fonds vers les établissements bancaires

En cas de doute pour votre sécurité, n'hésitez pas à appeler le **17**.

Des conseils peuvent vous être prodigués par les forces de l'ordre.



COMMISSARIAT DE SÉNART 01 64 13 50 00
POLICE MUNICIPALE 01 60 60 13 00

B / COLLECTE DES DÉCHETS : LE SIVOM

Pour toute question relative à la collecte des déchets vos devez contacter le SIVOM.

Vous retrouvez en ligne le calendrier des jours de collectes, les consignes de tri, un service SOS conteneurs, les conditions d'accès à la déchetterie située route de Varennes, et la liste des déchets autorisés.

WWW.SIVOM.COM
01 69 00 96 90

**Création d'entreprise,
besoin de vous y retrouver
dans cette jungle**

01 64 13 54 13

GPS
vous
oriente !

Créer mon entreprise
Grand Paris Sud

4 - VOS PARTENAIRES

A / ENVIE DE CRÉER VOTRE ENTREPRISE ?

Découvrez le Point d'accueil et d'orientation de la Création d'entreprises de l'agglomération Grand Paris Sud !

Ce service gratuit oriente les porteurs de projet vers les bons interlocuteurs dans les différentes étapes du parcours de création d'entreprise (montage du projet, financement,...).

Tél : 01 64 13 54 13

Mail : creermonentreprise@grandparissud.fr

Site Internet : creermonentreprise.grandparissud.fr

Facebook : Créer mon entreprise à GPS

B / VOUS RECRUTEZ DU PERSONNEL ?

- Pôle emploi : numéro unique 3949
- Service Emploi Formation de Grand Paris Sud : emploi-formation@grandparissud.fr
- Maison de l'Emploi et de la Formation : 01 64 13 40 18

+ DE PARTENAIRES ?

www.seineetmarne.cci.fr

www.cma77.fr

www.initiative-mvs-sud77.fr

www.guichet-entreprise.fr

5 - ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS

Deux associations de commerçants sont présentes sur le territoire de la commune. N'hésitez pas à les contacter.

C'@Combs



L'association pour but de valoriser, dynamiser et fédérer les acteurs économiques de la ville (commerces, artisans et entreprises). C'est une vitrine lors des différentes animations proposées par la commune et un porte-parole auprès de nos élus.

Contact : Mme Viviant, présidente

Tél. : 09 81 26 14 12

www.c-a-combs.fr

mail : asso.cacombs@gmail.com

fb : les artisans, commerçants et entreprises de combs-la-ville



Association des Commerçants du Marché

Le marché couvert est ouvert chaque mercredi et samedi de 8h à 13h, il est situé route de Varennes. Les commerçants du marché sont réunis en association et organisent des animations tout au long de l'année.

Contact : M. Dzialoszynski, président
Tél. : 06 07 16 66 61

OBTENIR UNE PLACE SUR LE MARCHÉ

Les commerçants désirant obtenir une place sur le marché doivent transmettre une demande écrite à M. le Maire en joignant les documents suivants : copie de la carte de commerçant non sédentaire, copie du Kbis, attestation de responsabilité civile.

Cette demande sera transmise au placier du marché pour avis.

NUMÉROS UTILES

| | |
|---------------------------------------------------------------------|----------------|
| Mairie | 01 64 13 16 00 |
| - Service Dynamique commerciale | 01 64 13 16 12 |
| - Service Urbanisme | 01 64 13 16 14 |
| - Service Sécurité Accessibilité des ERP | 01 60 60 07 73 |
| - Service Formalités Administratives | 01 64 13 16 60 |
| - Centre Technique Municipal | 01 60 60 07 74 |
| | |
| Chambre de Commerce et de l'Industrie | 01 74 60 51 00 |
| Chambre des Métiers | 01 64 79 26 00 |
| | |
| Agglomération Grand Paris Sud (service développement économique) | 01 69 91 58 58 |
| Maison de l'Emploi de la Formation de Sénart | 01 64 13 40 18 |
| Préfecture | 01 64 71 77 77 |
| | |
| S.I.V.O.M | 01 69 00 96 90 |
| Commissariat de Sénart | 01 64 13 50 00 |
| Police municipale | 01 60 60 13 00 |

WWW.COMBS-LA-VILLE.FR